



Jusqu'où peut-on parler de vétusté d'un logement ?

Par **michele13**, le **09/09/2009** à **16:07**

Bonjour Monsieur, Madame,

Je suis locataire de ma maison depuis 1992, puis-je demander à mon propriétaire de refaire ma cuisine équipée (les placards ne tiennent plus etc...) pour cause de vétusté ainsi que les tapisseries depuis autant d'années ? De même pour la salle de bain ?

Dans l'attente, recevez mes sentiments les meilleurs

Michèle